

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

05 Février 2024 à 20h



Nombre de membres en exercice : 14 / Présents : 11 / Représentés : 3 / Votants : 14 / Absents : 3

- ❖ Monsieur le Maire rappelle le dossier administratif porté au Tribunal suite à l'acquisition de la maison 2-4 rue Verneau et précise que la validité du droit de préemption a été reconnue par l'arrêt du 8 février 2022 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Nancy. Le décompte de frais de mainlevée concernant la rédaction de l'acte par Maître Francis Paul est de 2 850.00 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le décompte de frais.
- ❖ Monsieur le Maire informe que le dossier de « Création d'un quartier de Commerces, de Services et de Loisirs » est délimité par les parcelles « AL 169 / 147 / 148 » Pâquis des Oies et expose que le Sivu des Ouillons est propriétaire de la parcelle « AL 148 » dont il convient de réaliser des travaux de réseaux. Il propose de l'acquérir et fait part de son entretien avec le Président du Sivu proposant de vendre la parcelle à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acheter la parcelle « AL148 »
- ❖ Monsieur le Maire évoque le projet de reboiser la parcelle 52 et d'effectuer des travaux de plantation d'une sapinière et de protection contre les dégâts de gibier, il présente les devis reçus pour les fournitures et la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le devis le mieux disant de l'ONF d'une valeur de 18 587.43 € HT.
- ❖ Monsieur le Maire expose que le contrat de prestation souscrit avec la société MT Services arrive à échéance et qu'il convient de déterminer l'entreprise qui effectuera les travaux de balayage de l'ensemble des fils d'eau sur la Commune, il présente les devis reçus pour une prestation de 6 balayages annuels. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le devis le mieux disant de Chardot TP d'une valeur de 3 600.00 € HT.
- ❖ Monsieur le Maire expose le souhait d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques disposant de deux points de charges, sur le site des Ouillons et présente les devis et les options. Le Conseil Municipal décide de choisir à l'unanimité, le devis de Nova Borne de 11400€ HT pour la réalisation des travaux et 59€ HT/mois pour le TPE et sa gestion.
- ❖ Monsieur le Maire expose l'intérêt de faire évoluer la borne de recharge pour véhicules électriques située 4 Bis rue Jeanne d'Arc en la modernisant et présente les devis et les options. Le Conseil Municipal décide de choisir à l'unanimité, le devis de Nova Borne de 6805€ HT pour la réalisation des travaux et 59€ HT/mois pour le TPE et sa gestion.
- ❖ Monsieur le Maire expose qu'il convient de déterminer le prix de vente de la consommation électrique pour l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur le Site des Ouillons et 4 Bis rue Jeanne d'Arc. Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de l'électricité à 0.34€ Kwh compte tenu de la puissance du point de charge de 36 KwA, temps de recharge maximum de 15 min en cas de dépassement 2 € par tranche de 10 min
- ❖ Monsieur le Maire propose suite au départ en retraite de l'employée en charge du nettoyage, de faire appel à cette même personne en tant qu'auto-entrepreneur pour effectuer les travaux de nettoyage

et d'entretien des locaux et des bâtiments communaux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'ancienne employée au tarif de 25€ de l'heure pour 4 heures hebdomadaires.

- ❖ Monsieur le Maire présente deux devis concernant le projet d'aménagement des aires de jeux sur les Parc Verneau (Cabane et Toboggan) et Fernand Neveux (Balançoire). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les deux devis de 3 990.40€ HT et 3 122.79€ HT.
- ❖ Monsieur le Maire informe de l'évolution du « Commerce à l'Essai », propose l'aménagement d'une pièce supplémentaire avec la pose d'une baie vitrée coulissante et présente le devis proposé par la Société OUVVRAN pour un montant de 3 666.00€ HT. Le Conseil Municipal décide et accepte à 13 voix pour et 1 abstention, la réalisation du projet et le devis correspondant.
- ❖ Monsieur le Maire informe qu'il serait opportun d'acheter une machine à laver ainsi qu'un sèche-linge à disposition des services techniques pour les vêtements professionnels et prévoit un budget maximum de 1000€ TTC pour les deux appareils. Le Conseil Municipal approuve et accepte à 13 voix pour et 1 abstention, la mise à disposition et l'allocation du budget.
- ❖ Monsieur le Maire informe qu'il est souhaitable d'apporter une modification au règlement intérieur de la médiathèque concernant la responsabilité des parents sur les enfants mineurs et fait lecture de l'avenant 2. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant 2.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-067 du 12 juin 2023, propose de revoir les modalités d'attribution des subventions aux Associations Communales et fait lecture du règlement étudié en réunion de commission. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant 3 du règlement d'attribution de subventions en faveur du tissu associatif de la Commune.
- ❖ Monsieur le Maire informe d'une convention de partenariat signée entre le SIVU des Ouillons et Ma Fa' Meuse Loc qui organise 3 journées gonflées à la salle Polyvalente des Ouillons à 10€/entrée et propose de verser une participation financière de 5€ à chaque enfant inscrit à l'Ecole de Vignot. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation financière.
- ❖ Monsieur le Maire fait part d'une parcelle en vente et propose d'exercer son droit de préemption pour l'acquérir dans le but de supprimer le bâtiment afin de fournir une meilleure visibilité et donc favoriser la sécurité du cœur de village. A la place un parking végétalisé sera aménagé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle AA174 au prix de 32 000 €.
- ❖ Monsieur le Maire informe que le service technique a besoin de matériel supplémentaire pour effectuer les tâches qui lui sont confiées et qu'il convient d'acheter un nettoyeur haute pression ainsi qu'un réservoir d'eau sous pression. Il présente les deux devis reçus de la SAS les Matériaux – Nouveaux Docks de Commercy. Le Conseil Municipal décide et accepte à l'unanimité l'achat et les devis proposés de 999.99€ HT et 130.25€ HT.
- ❖ Monsieur le Maire présente un devis de JPG SAS comprenant un bureau et un fauteuil pour aménager un espace dédié au service de la Communication. Le Conseil Municipal décide et accepte à l'unanimité l'achat et le devis de 451.83€ HT.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.